

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept septembre à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le treize septembre deux mil vingt et un, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.

Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Jean-Paul CATY, Sylvie BEAUCE, Grégory DOYENNETTE, André HANOCQ, Karine HALGRAIN, Stéphanie PRUVOST, Charlotte SZAJEK, Alexis VISCAR, Antoine CORRIETTE, Guillaume DUMOULIN, Maggy QUELQUEJEU, Michel GALLET, Marie-Christine DERVILLERS

*Absents excusés : Elodie LEPORE, Aurélien FONTAINE, Emmanuelle SERGEANT ayant donné procuration.
Mme SERGEANT arrive à 19h40 et prend part aux délibérations*

*Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. DUMOULIN Guillaume ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.*

DCM 2021/49 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021) – FDE 62

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 441-1, L. 441-5 et .L 445-4,

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'article L. 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 en date du Conseil d'Administration du 27 mars 2021.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Labeuvrière d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et des services associés pour ses besoins propres,
Considérant qu'à l'égard à son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DELIBERE

Article 1 – Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 – La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 – Autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

19 voix pour

DCM 2021/50 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021) – FDE 62

Vu que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels,

Vu que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1^{er} juillet 2007,

Vu qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Vu que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

Vu que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L331-4 du Code de l'Énergie.

Vu les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux articles L.2113-6 et suivants

Vu l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération de la FDE 62 du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2021,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Considérant qu'à l'égard de son expérience, la FDE 62 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

DELIBERE

Article 1 – Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services associés en matière d'efficacité énergétique coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 mars 2021 et décide d'adhérer au groupement.

Article 2 – La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.

Article 3 – Autorise M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

19 voix pour

DCM 2021/51 – Signature d’une convention de partenariat avec la Communauté d’agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour la mise en œuvre de l’opération « 1000 arbres et arbustes par commune »

Monsieur le Maire fait part d’un projet « 1000 arbres et arbustes par commune » de la Communauté Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire précise que le dossier technique et la convention ont été transmis à l’ensemble de l’assemblée.

Il demande donc au Conseil Municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, de bien vouloir délibérer et de l’autoriser à signer cette convention.

DCM 2021/52 – Signature d’une convention de partenariat avec la Communauté d’agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane pour la mise en œuvre de l’opération « Plantation de vergers conservatoires»

Monsieur le Maire fait part d’un projet « Plantation de vergers conservatoires » de la Communauté Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Monsieur le Maire précise que le dossier technique et la convention ont été transmis à l’ensemble de l’assemblée.

Il demande donc au Conseil Municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, de bien vouloir délibérer et de l’autoriser à signer cette convention.

DCM 2021/53 – Prise en charge du remboursement d’un sinistre du pont de l’autoroute

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, de prendre en charge le remboursement par AXA (Agence OFFREDIC) d’un sinistre du pont de l’autoroute.

Le montant s’élève à **866.54 €**

DCM 2021/54 – Prise en charge du geste commercial exceptionnel du sinistre du tableau d’affichage électronique

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l’accepte à 19 voix pour, de prendre en charge le geste commercial exceptionnel par AXA (Agence OFFREDIC) du sinistre du tableau d’affichage électronique.

Le montant s’élève à **1242.96 €**

DCM 2021/55 – Demande de subvention au titre du Fonds de Concours pour la transition énergétique de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane– Remplacement d’une chaudière au stade

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de remplacement de chaudière au stade pour un montant de travaux estimé à 18 931.48€ HT correspondant au devis suivants :

- SAS MOREL 18 931.48 € HT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal D’adopter le projet qui lui est présenté, sollicite l’aide de la Communauté d’Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane et arrête le plan de financement suivant :

- Fonds de concours	50%	9 465.74 €
- Fonds Propre Commune	50%	9 465.74 €

19 voix pour

Monsieur le Maire précise qu'en contrepartie la commune va devoir engager des frais d'isolation au niveau du complexe sportif.

M. le Maire précise que c'est la société Morel qui figure sur le projet de délibération mais celle-ci ne sera pas forcément choisie.

DCM 2021/56 – Subvention FARDA – aide à la Voirie Communale - Réparation de voiries et travaux de sécurité

Conformément à la délibération 2021/16 concernant une demande de subvention FARDA (Département), Monsieur le Maire informe qu'elle a été attribuée et demande au Conseil Municipal, de bien vouloir accepter cette subvention.

L'état financier se présente comme suit :

- COLAS	Réfection de voirie	31 518.28 €
- COLAS	Création d'un giratoire	45 060 €
- PHILMAT	Panneaux de signalisations	5 403.50 €

Pour un montant total de **81 981.78 €**

L'état des subventions se présente comme suit :

- FARDA	40%	15.000 €
- Commune	60%	66 981.78 €

19 voix pour

DCM 2021/57 – Subvention FARDA – Equipement et aménagement – Bâtiments publics – Réhabilitation de l'Ecole Maternelle

Conformément à la délibération 2021/14 concernant une demande de subvention FARDA (Département), Monsieur le Maire informe qu'elle a été attribuée et demande au Conseil Municipal, de bien vouloir accepter cette subvention.

L'état financier se présente comme suit :

- 2V BATI CONCEPT		245 500 €
-------------------	--	-----------

L'état des subventions se présente comme suit

- Subvention FARDA	30 %	73 998 €
- Subvention DETR	15%	43 500 €
- Fonds Propre Commune	55 %	128 002 €

19 voix pour

DCM 2021/58 – Décision modificative n° 1

Suite à la suppression des recettes de fonctionnement à l'article 775, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à 19 voix pour, de modifier le budget 2021 comme suit

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	012	64168		HCS	Autres emplois d'insertion		10 000,00
D	F	012	6411		HCS	PERSONNEL TITULAIRE		20 000,00
D	F	67	6714		HCS	Bourses et prix		1 000,00
D	F	011	615231		HCS	Voiries		10 000,00
D	F	011	6262		HCS	Frais de télécommunications		2 500,00
D	F	011	6232		HCS	Fêtes et cérémonies		10 000,00
D	F	011	61551		HCS	Matériel roulant		6 000,00
D	F	011	615221		HCS	Bâtiments publics		10 000,00
D	F	011	61558		HCS	Autres biens mobiliers		1 000,00
D	F	011	60632		HCS	Fournitures de petit équipement		10 000,00
D	F	011	60628		HCS	Autres fournitures non stockées		7 000,00
D	F	011	60612		HCS	Énergie - électricité		10 000,00
D	F	011	6184		HCS	Versements à des organismes de formation		2 500,00
							Total	100 000,00 €

CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	21	21318	179	HCS	Autres bâtiments publics		-100 000,00
							Total	-100 000,00 €

M. le maire précise que c'est juste un rééquilibrage du budget car la vente de la maison du stade a été incluse dans le budget, cette recette de fonctionnement ne doit pas apparaître, celle-ci apparaîtra en excédent pour l'année prochaine.

Les 100 000 € ont été pris sur l'article prévu pour les travaux de l'école maternelle, pour ainsi les réinjecter en fonctionnement.

DCM 2021/59 – Subvention communale – Supporters de l'ESL

Monsieur le Maire rappelle que, lors du précédent vote des subventions communales, l'Association des supporters de l'ESL n'avait pas déposé de demande, la subvention avait donc été gelée. L'association ayant déposé une demande de subvention, il y a lieu de lui attribuer la subvention.

Monsieur le Maire propose la somme de **300 €**

18 voix pour

1 abstention – M. CORRIETTE Antoine

DCM 2021/60 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Confrérie des Charitables pour achat d'un costume

Monsieur le Maire demande d'attribuer à la Confrérie des Charitables une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un costume pour un montant de 116.90 €

19 voix pour

Questions diverses

- M. GALLET demande à avoir un compte rendu sur le centre de loisirs de cet été.

M. GREVET explique que les deux premiers jours et les deux premières semaines et deux premiers ont été très compliquées, c'était une vraie galère. On avait recruté une directrice au mois de mai. On a reçu trois personnes, dans les premiers temps il y avait un candidat qui correspondait à nos attentes, mais il a trouvé

un contrat déterminé entre deux. Lorsque nous avons rencontré la directrice, son projet pédagogique tenait la route. Dès qu'elle a démarré le centre, les problèmes ont commencé, dès le premier jour avec les animateurs. De ce fait elle s'est mis les animateurs à dos. On avait la chance que les animateurs étaient soudés entre eux sinon la situation aurait explosé. Elle avait des retards répétés ainsi que de nombreuses absences. Elle faisait des achats impulsifs avec sa carte bancaire alors qu'il fallait utiliser des bons de commande de la mairie au préalable. Lors d'un camping prévu depuis au moins une semaine, les enfants se sont retrouvés à 20 heures sans tente, elle était seulement en train de les acheter. Le séjour au camping de Merlimont s'est très mal passé également. Malgré ces événements, nous avons la chance d'avoir une équipe d'animateurs au top, pour rester bien soudés. On l'a donc poussé à démissionner. Heureusement, nous avons trouvé une directrice au dernier moment pour la remplacer, sans ce remplacement le centre fermait. Les enfants ne se sont pas rendu compte de ces dysfonctionnements. M. GALLET ajoute que certains enfants ont été insultés par la directrice. M. GREVET ajoute qu'elle a essentiellement insulté les ados.

M. le Maire ajoute que c'est d'autant plus choquant compte tenu de sa profession d'enseignante.

M. le maire précise qu'il y aura un rapport circonstancié à la direction de la jeunesse et des sports ainsi qu'au ministère de l'éducation nationale. M. GREVET a déjà fait un signalement auprès de l'inspectrice.

M. le Maire précise qu'il a reçu la directrice, qui lui a exposé différents problèmes, mais ceux-ci n'ont jamais été évoqués durant le centre, et il ne pouvait donc pas intervenir. C'est facile de faire porter le chapeau aux autres personnes, quand on est directeur on est responsable de ses équipes, nous fonctionnons de la même façon pour le personnel communal ce sont les directeurs qui endossent les responsabilités, c'est le responsable qui est « coupable ».

M. GREVET évoquait le fait qu'elle fasse des achats avec sa propre carte bancaire. M. le maire rappelle que toutes les communes fonctionnent de la même manière, et qu'elle devait connaître ce fonctionnement car elle a déjà travaillé dans d'autres collectivités.

La directrice a été remplacée par une personne avec qui le contact avec les enfants et les moniteurs a été, tout de suite, très bon, il y avait vraiment une osmose dans l'équipe.

M. GREVET précise que le recrutement n'avait pas été fait n'importe comment, qu'il avait établi une grille d'évaluation, et qu'il sera encore plus vigilant pour le prochain recrutement.

Mme HALGRAIN propose, pour les prochains recrutements, de se renseigner auprès des anciens employeurs.

M. GALLET demande ce qu'elle a comme diplôme. M. GREVET lui précise qu'elle est enseignante donc elle peut prendre la direction d'un centre de loisirs. M. GALLET précise que le métier d'enseignant et le métier de directeur de centre est totalement différent, il estime que ce n'est pas normal.

- M. GREVET ajoute qu'il y a eu deux classes fermées suite au COVID dès la rentrée des classes. L'école primaire a perdu une classe.

- My Périshool a été mis en place dès la rentrée, ce dispositif permettant aux parents d'inscrire leurs enfants aux services périscolaires. Il y a eu quelques parents mécontents concernant les tarifs, qui se sont présentés en mairie, nous leur avons expliqué les choses. M. GREVET ajoute qu'il s'est renseigné dans les autres communes et que nous sommes bien placés au niveau des tarifs. Il souligne que le tarif comprend le petit déjeuner et le goûter, chose qui ne se fait pas dans d'autres communes. M. le Maire ajoute qu'il y a un quart d'heure gratuit le matin de 7h15 à 7h30. M. GREVET ajoute que des parents amènent leurs enfants 10 minutes avant le créneau horaire du matin, et que ces minutes ne leur seront pas facturées. M. GREVET précise que la municipalité reste souple à ce niveau-là.

M. le Maire précise que ce dispositif présente un avantage, le paiement se fait avant service, c'est un gain de temps pour les services administratifs, qui étaient obligés d'effectuer des relances. Les parents restent seuls responsables en cas d'erreur, car c'est eux qui effectuent leurs inscriptions.

M. GREVET donne également un autre avantage de l'application : tous les documents fournis par les parents servent pour tous les services.

- M. GREVET annonce qu'il y aura une fête de la pomme qui aura lieu le 17 octobre. La population sera invitée à planter les arbres pour lesquels nous avons passé la convention. Une bouteille de jus de pomme de notre verger sera offerte par la municipalité. Cette fête sera animée par un petit concert de cornemuse l'après-midi. Des ateliers avec les éco-gardes seront également organisés au cours de la journée. Un concours de tarte aux fruits sera également organisé.

Concernant les festivités de Noël, il y aura un marché de Noël organisé le 8 décembre dans l'après-midi. Ce même jour aura lieu le spectacle de Noël pour les enfants. Le détail des festivités sera annoncé plus tard.

- Mme BEAUCE aborde le sujet du banquet des aînés. Elle précise qu'elle va demander un devis à l'atelier des sens pour la préparation du dessert ainsi qu'au Palais Gourmand situé à Labeuvrière. Le pain sera commandé à l'atelier des sens. Le repas est commandé à L'Escale. Du jus de pommes pasteurisé issu du verger de la commune sera également offert aux convives.

Concernant le cadeau de Noël pour les enfants, Mme BEAUCE pense à une entrée au bowling pour garder l'esprit de sortie en famille, pour les enfants de l'école primaire. Elle demande des idées à l'assemblée pour le cadeau aux enfants de l'école maternelle.

Mme SERGEANT ajoute que pour les places de cinéma, il y avait eu des retours un peu négatifs, car la sortie représente un budget conséquent pour les familles et que ce point avait été évoqué en commission jeunesse.

Mme HALGRAIN précise qu'elle a entendue, elle aussi, des échos négatifs concernant les places de cinéma pour les enfants de l'école maternelle, les parents n'étant pas prêts à aller au cinéma avec un petit.

- Mme CHOISY précise que les entretiens professionnels ont été réalisés avec M. le maire et Mme VARETZ. Il y a des formations qui vont être prévues l'année prochaine telles que les formations aux premiers secours et incendie.

Mme SERGEANT s'interroge sur le devenir du contrat PEC. Mme CHOISY lui répond qu'il a été reconduit de six mois.

M. le Maire précise que ce deuxième contrat est subventionné plus fortement que le premier.

- Mme SERGEANT demande comment s'est passé le forum des associations. Mme BEAUCE lui répond qu'il n'y a pas eu beaucoup de monde et qu'il y avait d'autres manifestations en même temps. Il y a eu malgré tout une participation importante des associations. M. GREVET précise que les présidents de sociétés ont discuté ensemble.

- M. CATY donne les informations concernant le dispositif de la cantine à un euro. L'État s'engage à reverser trois euros pour un repas. Il y a une étude à faire afin de savoir si ce dispositif est intéressant.

Le dernier point abordé par M. CATY est le vaccinobus. C'est l'ARS qui pilote la mise en place de ce bus. C'est un bus qui vient vacciner les personnes sur place. Nous avons été prévenus le jeudi de l'arrivée du bus le lundi suivant. M. CATY a demandé s'il était possible de différer ce rendez-vous afin de communiquer

au mieux l'information. Le rendez-vous a donc été reporté au jeudi suivant, ce qui nous laissait le temps de communiquer. Finalement ce dernier rendez-vous a été annulé car il y avait un problème de chauffeur.

- M. DOYENNETTE expose les différents travaux qui ont été effectués dans la commune, notamment des travaux de voirie, de trottoirs, de borduration et l'accès PMR dans le carrefour rue Jules Guesde. Il y aura également deux places de stationnements qui seront supprimés face à la boulangerie pour laisser libre l'accès PMR et parce qu'il y a un problème de visibilité pour les conducteurs qui viennent de la rue Roger Salengro.

Il y a eu également la pose de panneaux stop et de signalisation aux intersections de la rue Léon Blum, rue de l'égalité, et rue de Béthune.

M. GALLET demande pourquoi il n'y a pas de stop en descendant de la rue Léon Blum. M. DOYENNETTE lui explique qu'il y a quand même un angle pour tourner alors que ce n'est pas le cas pour la rue de l'égalité donc moins dangereux. M. le maire précise qu'il n'y avait pas de marquage au sol, car les services du département ont tardé à intervenir.

-

M. DUMOULIN demande qu'en est-il de la sortie de la résidence du prieuré ? M. DOYENNETTE lui répond qu'elle est passée en priorité à droite, sous le conseil des services département.

M. GALLET ajoute également qu'il y a un souci au niveau de la zone de contournement rue Jean-Jaurès. Les pavés ont été enlevés pour faciliter le passage mais certaines personnes coupent à travers. M. DUMOULIN suggère de mettre quelque chose au milieu. M. le Maire précise qu'il y a encore des camions qui utilisent cette zone donc si on installe un dispositif, ils vont tout arracher.

M. GALLET ajoute qu'il y a également problème au niveau du stationnement rue Pasteur, il y a moins de place. Il arrive que les riverains ne parviennent plus à se garer. M. le Maire lui précise qu'il y a le même nombre d'emplacements qu'avant. La seule différence est que les voitures ne sont plus garées sur le trottoir, pour laisser le passage aux piétons.

Mme QUELQUEJEU suggère de faire un stationnement alterné rue Jean-Jaurès côté pair et impair. M. le Maire lui répond que si nous faisons cela, nous disposons de moins de places de stationnement et ajoute que les emplacements ont été tracés en fonction des sorties d'impasse.

Des potelets ont été également posés pour les riverains du stade. Ces potelets ont été posés suite à la demande des riverains qui avaient des difficultés à sortir de leur habitation lors des jours de match.

Des poubelles sont implantées un peu partout dans le village. M. le maire ajoute qu'on a mis à disposition des sacs à déjections canines gratuits pour les riverains.

Des panneaux stop sont également installés rue Roger Salengro, dans le carrefour de la résidence la Breille. Des passages piétons seront également implantés dans cette rue. Cette rue sera limitée à 30 km/h.

Une réflexion est également faite pour le problème de stationnement dans la rue Jules Guesde, ainsi que pour la rue Paul Vaillant Couturier.

Concernant les travaux à prévoir : il y aura le préau de l'école primaire à refaire, celui-ci se dégradant fortement. Les travaux également de rénovation de la salle de sport. Des travaux de voirie seront également prévus en haut de la rue Roger Salengro, avec des trottoirs et de la borduration.

M. DOYENNETTE ajoute qu'il est également passé rue verte. Il y a un énorme problème de vitesse. Il y a également une grosse réflexion à se faire. Il ajoute également que des travaux de canalisation vont être effectués pour pallier au problème des inondations.

M. DOYENNETTE revient également sur la formation du personnel technique. Il y a des formations de prévues : CACES, SST ... Des autorisations de conduite fournies par l'employeur qui sont obligatoires. Il ajoute également que les équipes passent en horaires d'hiver à savoir six heures par jour, par équipe décalée du matin ou de l'après-midi. Les agents seront également employés au passage piéton car il faut protéger les enfants.

Un sabot a été posé au niveau du portail des services techniques.

Dans le cadre de l'élaboration du plan communal de sauvegarde, M. CATY et lui-même ont fait l'inventaire de l'ensemble du matériel présent dans les ateliers. M. CATY ajoute que cet inventaire sera étendu aux différents bâtiments tels que la salle des fêtes.

M. le Maire souhaite éclaircir les choses concernant le Capadora's. Certaines personnes de l'assemblée font courir certains bruits. La commune n'a absolument rien à voir avec le Capadora's. M. le maire prend d'autant plus de précautions car il ne veut pas être taxé de conflit d'intérêts étant donné que c'est BERTIER pour BERTIER. Lorsque les nouveaux propriétaires ont débroussaillé, certaines personnes ont pu voir un agent communal travaillé là-bas. Certains se sont empressés de faire courir le bruit que c'est la commune qui avait envoyé un agent pour réaliser les travaux. C'est totalement faux, l'agent était en congé ce jour-là, M. le maire l'ayant interdit de prendre du matériel de la commune. M. le Maire estime que l'agent était en congé donc il faisait ce qu'il voulait, mais la seule erreur qu'il ait pu commettre c'est de travailler avec l'uniforme de la commune.

M. le maire répète qu'en aucun cas la commune est parties prenantes dans les affaires du Capadora's même s'il y a un lien de parenté avec le propriétaire. Il souhaitait éclaircir les choses auprès de certaines personnes ici présentes. En aucun cas la commune intervient, il est très prudent sur ce point.

En théorie, le commerce reprendra l'activité presse, jeux, café et il y aura également une épicerie et pizzeria. M. le maire souhaite une belle réussite au nouveau propriétaire. On continuera de travailler comme cela se faisait avant, et se fait maintenant, avec le Capadoras lors des défilés en alternance avec le café DELANNOY. La municipalité fera des achats également dans ce commerce. Nous allons travailler avec les artisans et les commerces du village.

M. le maire donne la parole à Mme PRUVOST. Elle informe l'assemblée qu'il y aura un salon du livre organisé l'année prochaine. Nous essayons de prospecter des auteurs, des dessinateurs, des illustrateurs. On essaye de centrer les recherches sur les auteurs de la région. On a déjà pas mal de réponse positive à nos invitations. On essaye d'avoir une grosse tête d'affiche, être parrainé par un auteur connu.

M. GALLET demande si on travaille en partenariat avec la bibliothèque municipale. Mme PRUVOST lui répond que les bénévoles sont conviés aux préparatifs. M. GREVET informe qu'un comité spécifique a été créé pour cette manifestation, les bénévoles en faisant parti.

M. GREVET ajoute que les 2 et 3 octobre a lieu une porte ouverte aux ateliers d'artistes. C'est une manifestation organisée par le département, ou une quinzaine d'artistes seront présents.

M. GREVET ajoute que la gym douce commence le mardi 21 septembre de 10h à 10h30, animé par notre service civique.

M. DUMOULIN demande ce qu'il en est concernant la procédure avec M. LECOCQ. M. le maire répond qu'une audience est prévue le 17 novembre au tribunal de Béthune.